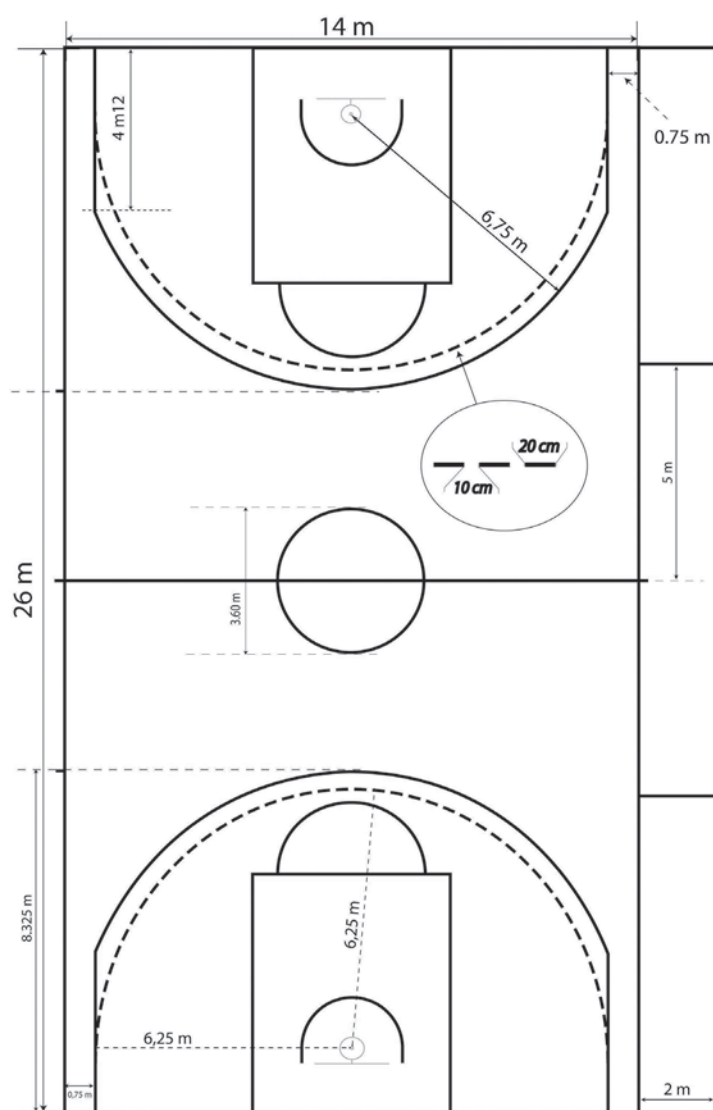


ANNEXE 2

Nouveau terrain de 26m x 14m

Dimensions et tracés acceptés à compter du 1^{er} septembre 2009 pour les niveaux de jeu nécessitant un classement H1 et H2 et seulement dans le cas où la salle ne peut recevoir un tracé prévu à l'annexe 2 (exemple : distance de sécurité autour du terrain inférieur à 2m).

Ces dimensions et tracés ne conviennent pas à des salles concernées par un niveau de classement H3 et pour les niveaux de jeu Pro A, Pro B, LFB, NM1, LF2



ANNEXE 5

Détail des nouvelles lignes délimitant les zones du panier à trois points pour un terrain de 26m x 14m

Dimensions et tracés acceptés uniquement pour les salles ayant un espace d'évolution inférieur à 32m x 19m et pour les niveaux de jeu nécessitant un classement H1 et H2.

Ces dimensions et tracés ne conviennent pas à des salles concernées par un Niveau de classement H3 et pour les niveaux de jeu Pro A; Pro B; LFB; NM1; LF2.

